

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 92-035 du 30 Décembre 1992

Portant autorisation de ratification
de la Convention de Sécurité Sociale
du Personnel de la Société Multi-
nationale AIR AFRIQUE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté

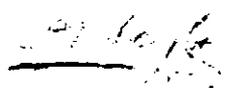
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi
dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de
la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de la Conven-
tion de Sécurité Sociale du Personnel de la Société Multinationale
AIR AFRIQUE.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 30 Décembre 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,

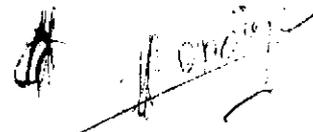

Désiré VIEYRA.-

.../...

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi et des Affaires
Sociales,


Véronique AHOYO.-

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,


Florentin MITO-BABA.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 1 MESGPR 2 MTEAS-MF-MTPT 12 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IGAA 1
DCCT 1 GCONB 1 CSM 1 BN-DAN 2 JORB 1 AIR-AFRIQUE.